

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 HABITAT.
Opération : travaux pour grosses réparations d'investissement et relocations.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 34.280.000,00 € Celle-ci représente 100 % d'un emprunt de 34.280.000,00 € à souscrire auprès de La Banque Postale et dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (financement des opérations de grosses réparations d'investissement et relocations sur l'ensemble du département au titre de l'exercice 2019).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2020 à 722.290.275,23 € Cet encours représente 57,56 % de l'encours garanti des organismes HLM et 51,61 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL